

N° 14

JANVIER
1941

TECHNICA

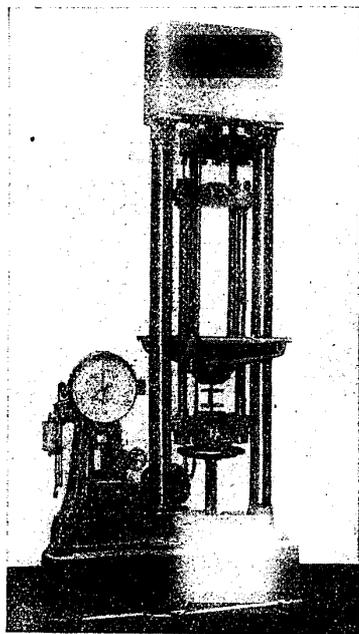
D'ARMISTICE



Association
des Anciens Elèves
de l'Ecole Centrale Lyonnaise
7, rue Grôlée, Lyon

C. Ch. Postaux 19-95

MACHINES A ESSAYER



BILLAGE
EMBOUTISSAGE
PLIAGE
CISAILLEMENT
TRACTION
TORSION
CHOC
COMPRESSION
ETC., ETC.

LES SUCCESSEURS DE

B. TRAYVOU



USINES DE

LA MULATIERE (RHONE)

(5 INGÉNIEURS E. C. L.)

REFERENCES
— ET —
DEVIS SUR
DEMANDE

TECHNICA

D'ARMISTICE



SOMMAIRE

Lettre du Président. — Instructions codifiées pour l'essai des moteurs à combustion interne. — Journée E. C. L. du 22 décembre 1940. — A propos de la Journée du 22 décembre. — Petit carnet E. C. L. — Prisonniers. — Changements d'adresses. — Cotisation 1941. — Caisse de secours. — Taxe d'apprentissage. — Service placement. — Adresses. — Chronique de l'Association. — Réunions des groupes. — Prochaines réunions. — Petites annonces commerciales.

LETTRE DU PRÉSIDENT

Mes chers Camarades,

A pareille date, l'année dernière, je vous disais qu'il était bon de faire parfois un retour en arrière. Aujourd'hui je me demande si je puis être aussi affirmatif en pensant à tout ce que nous reverrions de douloureux, de triste, d'humiliant des jours de l'année qui s'achève. Eh bien oui ! il faut faire ce retour en arrière pour se remémorer, comme je vous le disais aussi, les leçons que peut donner le passé à ceux qui se souviennent.

Vous entendez certainement, comme moi, dire couramment autour de vous qu'il y en a beaucoup qui n'ont pas encore compris. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute, mais je ne crois pas, pour ma part, qu'il y en ait tant que cela — Un vieux dicton nous affirme bien que « le malheur assagit », mais il serait puéril de penser que des millions d'individus aient pu, tous ensemble et instantanément, faire abstraction des douleurs physiques ou morales endurées, comme des privations de tous genres qui leur sont imposées. — S'il en avait été ainsi, point n'aurait été besoin, pour le Maréchal Pétain, dans l'admirable allocution qu'il vient d'adresser à la jeunesse de France, de dénoncer avec vigueur « l'individualisme destructeur » qui fut une des caractéristiques de ces dernières années et dont la disparition s'impose d'urgence avant toute reconstruction.

Faisons donc en bon Français ce retour en arrière traditionnel aux fins d'année pour bien nous pénétrer de ce qu'il faut faire maintenant pour éviter à notre cher pays le retour de telles calamités.

Puis-je vous demander de faire ce même retour en arrière en tant qu'E. C. L. tout simplement ? Comme tel avons-nous toujours réservé, comme l'a dit le Maréchal, la place qui leur revenait : à l'entraide, au désintéressement, à la générosité ?

Est-ce que la maxime « chacun pour soi et personne pour tous » n'a pas été trop longtemps la nôtre ? Si nous voulons que notre chère Association sorte, elle aussi, de la tourmente plus forte, plus prospère que jamais il faut, en son sein, détruire cet individualisme stigmatisé par notre grand Chef. Donnons la preuve que nous sommes capables de nous intégrer à un groupe, d'y acquérir le sens vital de l'équipe et nous pourrons alors prétendre « à servir » c'est-à-dire à bien remplir notre devoir d'homme et de citoyen.

Cette année encore le retour en arrière nous aura été profitable et c'est parce qu'il en a le ferme espoir que votre Président vous adresse à tous, pour vous et vos familles, ses vœux les meilleurs pour 1941. — Il est certain, d'autre part, d'être le fidèle interprète de votre Conseil d'Administration et de vous tous, en donnant aujourd'hui la plus affectueuse pensée à tous ceux dont nous sommes séparés et en particulier à nos chers prisonniers.

P. CESTIER.

Etabl^{ts} GELAS et GAILLARD
(Ing^{rs} E. C. L.)
68, cours Lafayette, LYON
Tél. M. 14-32

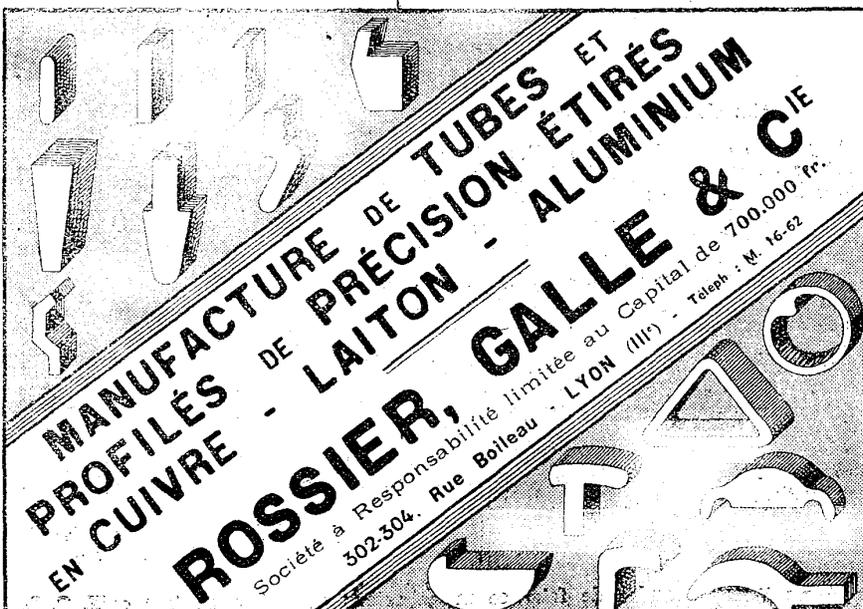
CHAUFFAGE
▲
SEULS
FABRICANTS
DU POËLE LEAU

CUISINE
SANITAIRE
FUMISTERIE
VENTILATION
▼
CLIMATISATION

Maison fondée en 1860

MANUFACTURE DE TUBES ET
PROFILÉS DE PRÉCISION ÉTIRÉS
EN CUIVRE - LAITON - ALUMINIUM

ROSSIER, GALLE & C^{IE}
Société à Responsabilité limitée au Capital de 700.000 fr.
302-304. Rue Boileau - LYON (III^e) - Téléph : M. 16-62



INSTRUCTIONS CODIFIÉES

pour l'essai des moteurs à combustion interne

(suite)

l) La contre-pression de l'eau de refroidissement ou de l'huile à la sortie principale ou bien, si les chemises d'eau sont divisées et possèdent des sorties séparées, la contre-pression à chacune d'elles.

m) La pression, la dépression ou la charge hydrostatique, positive ou négative, de l'arrivée de carburant liquide à la tuyère de liaison du carburateur, dans les moteurs à carburateurs, et à l'aspiration de la pompe d'injection dans les moteurs à injection d'huile.

n) La pression ou la dépression au robinet d'arrêt du gaz alimentant les moteurs à carburants gazeux.

o) La pression totale, statique et cinétique, de l'air de refroidissement dans les moteurs à refroidissement par air.

p) La pression barométrique.

q) L'état hygrométrique de l'atmosphère.

r) La pression de l'huile de graissage alimentant les paliers des moteurs à graissage sous pression.

s) La température de l'air atmosphérique alimentant le moteur.

t) La température du carburant, pour le gaz au papillon de mélange, pour le carburant liquide au carburateur ou à l'aspiration de la pompe d'injection.

u) La température de l'eau de refroidissement ou de l'huile à l'arrivée au moteur ou bien, si les chemises d'eau sont divisées et comportent des entrées distinctes, la température à chacune d'elles.

v) La température de l'eau de refroidissement ou de l'huile à la sortie du moteur ou, si les chemises d'eau sont divisées et comportent plusieurs sorties séparées, la température à chacune d'elles.

w) La température de l'air de balayage dans les moteurs à deux temps.

x) La température de l'air d'injection vers la culasse.

y) La température de l'huile de graissage alimentant le moteur à autant de points qu'il y a de dérivations d'huile sous pression, ou bien dans le carter dans le cas de moteurs sans pompe ou munis de pompes dont les refoulements ne se prêtent pas à la mesure des températures.

z) La température de l'air de refroidissement alimentant un moteur à refroidissement.

aa) La quantité du lubrifiant consommée.

ab) La quantité d'eau de refroidissement ou d'huile envoyée au moteur et lorsque les chemises d'eau sont séparées, la quantité pour chacune si les entrées et sorties sont distinctes.

ac) Le nombre de pieds-cubes d'air de refroidissement fourni aux moteurs à refroidissement par air.

ad) La quantité d'eau de refroidissement évaporée dans les chemises, dans les moteurs à refroidissement par ébullition.

ae) La quantité et le poids d'eau injectée dans l'intérieur des cylindres de certains moteurs à huile, sous forme de liquide ou de vapeur.

af) La pression de compression dans les cylindres à chaud et à froid, à vitesse normale et à pleins gaz.

17. — **Classification.** — Dans la préparation de la liste des mesures, conformément aux items des paragraphes 15 et 16, en vue de préparer l'essai et pour se guider dans le choix de celles-ci, il y a lieu de noter que les énonciations de mesures qui précèdent peuvent se répartir en trois groupes :

a) Mesures nécessaires pour la détermination des résultats exigés par ce code, savoir ceux du paragraphe 15.

b) Mesures indiquant le maintien ou la variation de conditions de fonctionnement importantes qu'on peut appeler allure stable exigée par l'essai imposé, mais mesures qui n'entrent pas par elles-mêmes dans les résultats, sauf sous forme de conditions précises dans lesquelles les résultats ont été obtenus. Tel est par exemple le cas de toutes les mesures de pression, température et quantité d'eau de refroidissement et d'huile. Ces mesures sont comprises dans la liste du paragraphe 16.

c) Mesures en vue d'une ou plusieurs déterminations nécessitées par des buts secondaires de l'essai comme énumérés au paragraphe 14, ceux-ci pouvant avoir fait l'objet d'un accord entre les parties intéressées. Ces mesures sont comprises dans la liste du paragraphe 16.

Instruments et appareils

18. — Les instructions concernant l'application, l'emploi et l'étalonnage des instruments et appareils ne rentrent pas dans le présent code. Ces renseignements sont donnés dans les instructions codifiées ayant pour titres : « Instructions générales » et « Instruments et appareils ». On y trouvera également des exposés sur le domaine d'utilisation et ses limites ainsi que sur la précision.

19. — **Appareillage nécessaire.** — Les instruments et appareils requis pour un essai de marche d'un moteur à combustion interne suivant les prescriptions du présent code comprendront certains ou tous ceux qui suivent :

a) Balances avec ou sans appareil auxiliaire spécial pour peser les carburants liquides et avec ou sans réservoirs à employer en liaison avec elles.

b) Compteurs à gaz pour mesurer les combustibles gazeux, ou méthodes de mesure des débits gazeux avec appareil d'observation indirecte.

c) Calorimètres à gaz pour déterminer le pouvoir calorifique des carburants gazeux.

d) Aéromètre Baumé pour les carburants liquides dérivés du pétrole et pour la détermination indirecte du pouvoir calorifique.

e) Manomètres et tubes à mercure ou à eau pour mesurer les faibles pressions ou dépressions.

f) Thermomètres.

g) Baromètres.

h) Indicateurs de moteurs à gaz ou à huile pour les cylindres principaux et indicateurs de machines à vapeur ou ressorts spéciaux à basse graduation pour les cylindres des pompes de balayage des moteurs à deux temps et les cylindres basse pression des compresseurs à air d'injection.

i) Appareils indicateurs ou enregistreurs de pression pour la pression de compression ou d'injection dans les cylindres.

j) Planimètres.

k) Tachymètres, compte-tours ou autres appareils pour mesurer la vitesse ou le nombre d'admissions de carburant par minute.

l) Dynamomètres d'absorption de type approprié à la puissance, à la vitesse et au couple du moteur à essayer, et plus spécialement freins hydrauliques et dynamomètres électriques.

m) Appareils et instruments électriques appropriés, si le moteur est directement relié à un générateur électrique, pour assurer une charge électrique appropriée et pour la mesurer.

20. — En choisissant les instruments appropriés pour la mesure des quantités exigées par l'essai de marche conformément à ce code, il y a lieu de bien prendre garde à la diversité des moteurs à combustion interne, comme sus-indiqué au paragraphe 3, afin que l'instrument choisi corresponde bien aux conditions de la mesure à faire. On trouvera ci-dessous quelques suggestions pour guider en partie dans le choix qui précède.

21. — **Emploi des indicateurs.** — Les indicateurs ne peuvent pas du tout s'employer sur certains moteurs à combustion interne et sur les autres ils ne le peuvent que dans certaines limites. En aucun cas un indicateur ne peut être considéré comme un instrument de précision sur un moteur à combustion interne au même degré que sur une machine à vapeur. Quelques cas particuliers sont relevés ci-après :

a) Quand la vitesse du moteur dépasse 400 tours-minute il ne faut pas employer l'indicateur pour déterminer la pression moyenne indiquée dans le cylindre d'un moteur à combustion interne. Cela exclut cette détermination ainsi que celle de la puissance indiquée pour tous les moteurs du paragraphe 6 (c) et 6 (d) et pour tous ceux du paragraphe 6 (a) et 6 (b) fonctionnant à plus de 400 tours-minute.

b) Quand la vitesse du moteur dépasse 400 tours-minute, l'indicateur peut être utile comme moyen de réglage de la distribution ou de l'allumage, mais ne peut servir à rien d'autre. Il est même d'un faible intérêt pour de tels réglages dans le cas des moteurs polycylindriques.

c) Sur tous les moteurs à réglage tout ou rien, l'indicateur ne doit pas être employé pour la détermination de la pression effective moyenne dans le cylindre et pour celle de la puissance indiquée, ce qui exclut de telles déterminations dans le cas de moteurs de ce genre.

d) Quand les diagrammes d'indicateur relevés même à des vitesses de 400 tours-minute ou moins, ne sont pas de forme et de surface constantes pendant une longue période et tandis que la charge reste constante, l'indicateur doit être rejeté comme moyen de déterminer les pressions moyennes indiquées dans le cylindre, bien qu'il puisse être employé comme moyen de réglage de la distribution, particulièrement pour équilibrer celle-ci dans les moteurs polycylindriques ou pour les deux chambres d'un cylindre à double effet. L'essai de constance de la surface sera de $\pm 2\%$, de telle sorte que lorsque la plus grande surface différera de la plus petite de 4% ou plus de leur moyenne arithmétique, tout sera rejeté. A des intervalles irréguliers variés on relèvera dix diagrammes sur un papier en sus de ceux relevés à intervalles réguliers, cela en vue de la comparaison des surfaces.

e) Quand des diagrammes d'indicateur même pris à des vitesses de 400 tours-minute ou moins apparaissent de surface constante conformément aux conditions (d), ils peuvent cependant être inutilisables comme moyen de déterminer la pression moyenne indiquée du cylindre et la puissance indiquée, quand les pressions à l'intérieur du cylindre sont très fortes et que l'échelle d'étalonnage du ressort est élevée, 500 livres à peu près, et qu'en même temps la surface mesurée totale est très petite. Dans ces conditions la précision est très faible et la puissance indiquée très erronée. Quel ensemble de conditions produit juste un résultat justifiant la réjection, cela doit être laissé à l'appréciation de l'ingénieur d'essais, tout en suggérant que l'exactitude de la mesure au planimètre de la surface réduite soit prise comme base du jugement. Cette condition rend impossible d'espérer déterminer la puissance indiquée pour beaucoup de moteurs à huile du type à haute pression, mais qui ne développent qu'une pression moyenne réduite. Même lorsque l'indicateur ne peut pas être utilisé comme instrument pour mesurer la pression moyenne indiquée et la puissance indiquée, on peut l'employer utilement comme moyen de régler et d'égaliser la compression dans les cylindres, pour le réglage de la distribution, du point d'allumage dans les moteurs à allumage électrique, du calage de la soupape d'injection des moteurs Diesel ou du calage de la pompe d'injection dans les moteurs à huile à injection directe par pompe.

22. — **Dynamomètres.** — Les freins d'absorption, quand on en emploie, doivent être appropriés au moteur à essayer en capacité, rapport vitesse-couple et faculté de conserver un réglage sans qu'il soit constamment nécessaire de les manœuvrer pour maintenir le fléau immobile.

a) Pour l'essai des moteurs du paragraphe 6 (c) et (d), on utilisera exclusivement un frein électrique pour déterminer la puissance.

b) Pour les essais de puissance des moteurs du paragraphe 6 (b) on utilisera un frein hydraulique ou électrique. Sur les moteurs de cette catégorie à faible vitesse et de forte puissance, on emploiera de préférence des freins hydrauliques du type dans lequel le couple résistant varie comme la nième puissance de la vitesse et dans lequel n est égal ou supérieur à 1,5.

c) On peut également employer avec bons résultats d'autres genres de freins avec les moteurs du paragraphe 6 (a), mais on peut aussi employer, quand on peut en disposer, les freins hydraulique ou électrique sus-décrits.

d) Quand un frein quelconque ne peut être monté directement sur l'arbre du moteur sans autre support, il faut prendre les précautions voulues pour éviter les

erreurs dues aux supports, ainsi qu'il est indiqué dans le code « Instruments et Appareils ».

e) En aucun cas il ne faut utiliser pour les mesures de puissance un frein entraîné par courroie ou moyen autre que l'accouplement direct.

f) Avec les précautions voulues et moyennant tous arrangements appropriés, la détermination de la puissance au frein peut se faire par la méthode indirecte ou de substitution ; cela est important parce que dans certains cas c'est le seul moyen disponible. Conformément à cette méthode le moteur est essayé avec une charge telle qu'une hélice (aérienne ou hydraulique), une palette ou un ventilateur, cette hélice ou ce ventilateur étant essayé avant ou après afin de déterminer sa courbe caractéristique vitesse-couple, la puissance du moteur étant lue sur la courbe en fonction de la vitesse maintenue par lui. Les précautions particulières énoncées se réfèrent à la vérification de l'identité des conditions d'écoulement de fluide et de résistance pour l'hélice ou le ventilateur dans les deux essais de marche et d'étalonnage.

23. — **Tachymètres.** — Dans la mesure de la vitesse le choix des instruments est déterminé par le caractère de l'essai que l'on conduit. On peut employer des compteurs de vitesse continus pour les moteurs dans lesquels on maintient une vitesse constante pendant très longtemps. On peut employer des compteurs de vitesse à main placés directement contre l'arbre du moteur, si on les manœuvre avec soin et s'ils sont bien faits. On peut employer des tachymètres centrifuges, à pompe à liquide, ou magnétique, mais ceux-ci doivent être soigneusement étalonnés et il faut avoir une feuille d'étalonnage récente. Les tachymètres doivent être reliés à l'arbre du moteur par un arbre tachymétrique donnant toute sécurité ou par une transmission positive; il ne faut en aucun cas employer une courroie comme moyen de liaison.

24. — **Calorimètres.** — Le pouvoir calorifique des carburants utilisés dans les calculs des résultats d'essai doit toujours — sauf s'il en a été convenu autrement à l'avance (par exemple dans le cas de certains carburants gazeux) — être le pouvoir supérieur après condensation des produits, c'est-à-dire la lecture directe d'un calorimètre à eau employé de façon appropriée conformément à la procédure spécifiée dans les « Instructions pour l'essai des combustibles solides ». On fera les recommandations ci-après :

a) Quand on brûle un carburant gazeux dans le moteur en cours d'essais, on utilisera comme appareil d'essai un calorimètre à gaz de type courant et ses indications seront utilisées comme pouvoir calorifique du gaz employé. Suivant le présent code, il n'est pas permis de calculer le pouvoir calorifique à partir de l'analyse du gaz, mais la chose peut faire l'objet d'un accord préalable avec l'indication de tous les détails de l'appareillage, des méthodes et constantes physiques mises en jeu.

b) Quand on brûle un carburant liquide dans le moteur en cours d'essai, le pouvoir calorifique sera déterminé dans une bombe calorimétrique, dans l'état où le carburant est amené au moteur, par un laboratoire physique ou chimique reconnu dont le choix devra faire l'objet d'un accord préalable. Dans le rapport d'essai, on emploiera le pouvoir calorifique supérieur pour le calcul des résultats. En aucun cas la détermination du pouvoir calorifique ne sera à effectuer par l'ingénieur d'essai et les résultats qu'il pourrait obtenir ne seront pas acceptés.

c) Le pouvoir calorifique des essences diverses (gazolines et kerosènes) peut être estimé par la formule de Sherman et Kropf, modifiée par Strong, à partir de lectures aérométriques, sans essai à la bombe, si cette méthode a fait l'objet d'un accord préalable (1).

25. — **Compteurs volumétriques gazeux.** — Les mesures de gaz pour les moteurs brûlant un carburant gazeux doivent se faire avec des compteurs, des venturis, des appareils à dépression, ou par des méthodes donnant la plus grande exactitude possible, compatible avec la disponibilité et le coût des appareils pour les forts débits. On ne considérera comme satisfaisants en aucun cas les résultats des compteurs proportionnels ou ceux des compteurs à pales du type de l'anémomètre. Dans les limites de dimensions et de prix les compteurs à déplacement positif doivent être préférés, mais ceux-ci ne peuvent convenir pour des mesures de forts volumes.

(1) Les formules de Sherman et Kropf pour déterminer la chaleur de combustion (unités anglaises thermiques Btu par livre anglaise lb) des gazolines et kerosènes, telles que modifiées par Strong (U. S. Bureau des Mines, n° 43, page 19) sont les suivantes :

Gazolines : pouvoir supérieur $18.320 + 40 (B - 10)$

Kerosènes : pouvoir supérieur $18.440 + 40 (B - 10)$

(B = degré Baumé)

26. — Les mesures de forts volumes sont faites dans les meilleures conditions par le moyen de l'un des procédés de mesure de vitesse d'écoulement et il faut appliquer celui qui, dans le cas d'un mélange gazeux, nécessite la détermination la plus simple et la plus précise des propriétés physiques ou chimiques. Quand il faut déterminer les propriétés physiques ou chimiques d'un mélange gazeux pour les introduire dans les calculs de débit, même s'il ne s'agit que de la mesure de la densité, soit directement, soit par calcul à partir de l'analyse, on devra convenir d'un laboratoire chimique reconnu pour faire cette détermination et son rapport sera accepté et utilisé. En aucun cas l'ingénieur d'essai ne devra effectuer la détermination des propriétés physiques ou chimiques des gaz et s'il le fait, ses résultats ne seront pas acceptés.

27. — Si l'on désire des mesures de volume d'air d'injection ou de balayage, la méthode d'écoulement par un orifice sera suffisamment correcte, si on l'utilise comme prescrit dans le code d'instructions « Instruments et Appareils », mais la formule et les conditions d'un tel essai doivent faire l'objet d'un accord préalable entre les ingénieurs.

28. — **Mesures des liquides.** — Le carburant liquide fourni à un moteur ne doit jamais être mesuré en volume ; il doit être pesé de suite tel qu'il est utilisé. On peut accepter des combinaisons de mesures en poids et en volume, si le volume du réservoir même ne constitue pas une mesure, mais une simple réserve d'où le moteur tire son alimentation en partant d'un niveau prédéterminé marqué par un repère à crochet ou sur un tube-niveau et en ramenant ensuite à ce niveau par addition d'une quantité pesée de liquide. Dans ce cas la mesure est le poids et le résultat est acceptable si l'on prend les précautions voulues pour limiter l'erreur de poids résultant de la lecture des niveaux, à un peu moins que celle de la balance.

29. — En aucun cas on n'utilisera des compteurs pour mesurer le carburant liquide fourni à un moteur.

30. — Quand on utilise des carburants volatils et particulièrement quand il faut chauffer des carburants lourds renfermant des composants légers volatils en vue de les faire couler, il y a lieu de prendre des précautions pour empêcher les pertes par évaporation de carburant pesé, et l'amenée principale doit être protégée contre l'évaporation qui peut fractionner ou concentrer le liquide, et changer ainsi ses qualités avec le temps.

Préparatifs

31. — Avant de procéder à un essai, il faut revoir les paragraphes 9 à 13 inclus du « Code des Instructions Générales ». Il faut déterminer et consigner les dimensions et l'état physique de tous les organes du moteur. Il faut faire de même pour tous les organes extérieurs au moteur, dont l'état peut affecter le succès de l'essai d'une façon quelconque.

32. — **Examen préliminaire.** — Il faut en premier lieu prêter attention aux dispositifs extérieurs au moteur et si un examen et un essai préliminaires font découvrir quoi que ce soit qui puisse affecter la valeur de l'essai proprement dit, il faut y remédier avant de commencer ou même avant d'examiner l'état du moteur. Eu égard à la grande diversité des moteurs et des dispositions de fonctionnement, il est impossible d'énumérer tous ces dispositifs, mais quelques-uns sont notés ci-après comme les plus suggestifs :
(A suivre)

CAMARADES E. C. L.

BONNEL Père & Fils (E. C. L. 1905
et 1921)

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE CONSTRUCTION

14, avenue Jean-Jaurès, 14 — LYON

sont à votre service

JOURNÉE E. C. L. DU 22 DÉCEMBRE 1940

SERVICE FUNÈBRE

A 10 heures une très nombreuse assistance se pressait en l'église Saint-Bonaventure. Beaucoup de nos camarades étaient accompagnés des leurs et dans les premiers rangs se trouvaient groupées les familles de la plupart des E.C.L. morts pour la France au cours de la guerre 1939-1940. — Il y avait également dans le chœur à côté de notre Conseil d'administration, un certain nombre de personnalités et d'amis de notre Association venus nous témoigner leur sympathie à l'occasion des deuils qui nous ont frappés. Nous devons citer : M. le lieutenant-colonel de Cahouët, représentant le général Frère, gouverneur militaire de Lyon ; M. Lirondelle, recteur de l'Académie ; M. Charbin, président de la Chambre de Commerce ; M. le général Calvel, gouverneur de l'Ecole Polytechnique ; M. le représentant du président Roux, de la Légion des Combattants ; M. l'Ingénieur général Jambon, président du groupe lyonnais des anciens Polytechniciens ; M. Gaillard, président du groupe lyonnais des anciens élèves de l'Ecole supérieure d'Electricité ; M. Maureau, président du groupe de la Houille Blanche à Lyon ; M. Simon, président du groupe lyonnais des anciens élèves de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, etc.. M. Roiret, président du groupe de l'Ecole des Mines de St-Etienne s'était excusé ainsi que notre ami Vourloud, président des Anciens Elèves de l'Ecole de Chimie de Lyon, empêché au dernier moment.

M. Rigolot s'était excusé. M. Lemaire était aux côtés de notre président.

Enfin Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Lyon, Monseigneur Gerlier, en termes délicats avait pris le soin de nous affirmer sa sympathie et son union de cœur avec nous en cette cérémonie de pieux souvenir qu'il était heureux de savoir présidée par son cher auxiliaire Monseigneur Bornet et qu'il chargeait de l'expression de ses sentiments à notre égard.

Le service divin fut célébré par notre camarade l'abbé Damez, sous-directeur de l'Ecole d'Apprentissage supérieur, brillant combattant des deux guerres. Nous avons tous déploré qu'un incident de santé, heureusement sans gravité, ait empêché notre camarade l'abbé Cottet d'officier également.

Après l'Evangile, Monseigneur Bornet prononça une très belle allocution, au début de laquelle il évoqua les raisons très personnelles qu'il avait de s'unir à nous en priant pour nos morts dont quelques-uns lui étaient particulièrement chers. Ce discours émaillé de citations judicieuses fit une profonde impression sur ceux qui l'écoutaient.

Lorsque la messe fut terminée le président Cestier renouvela ses condoléances aux familles de nos morts de la guerre puis accompagné des membres du Conseil se rendit à la sacristie pour exprimer à Monseigneur Bornet notre respectueuse reconnaissance et à notre ami Damez notre amicale gratitude.

A la sortie le froid plutôt vif qui sévissait ne permit pas les longs conciliabules habituels sur le parvis de l'église ; on se sépara rapidement pour se retrouver bien vite, mais cette fois uniquement entre E.C.L., dans les salons du premier étage de la Brasserie Thomassin où devait se tenir la

RÉUNION GÉNÉRALE

Près de 200 camarades y assistaient et chacun fit la réflexion que ce nombre constituait un réel record si l'on tenait compte des difficultés actuelles de déplacement et de l'absence forcée de nos nombreux camarades prisonniers.

Après avoir expliqué en quelques mots que ces raisons ne permettaient pas de tenir une Assemblée générale dans les formes habituelles, sanctionnant la gestion du Conseil en exercice et procédant aux élections statutaires renvoyées à plus tard, le président donna successivement la parole à Pelen et à Monnier, secrétaire et trésorier du Conseil pour la lecture de leurs rapports, moral et financier, dont vous trouverez les textes ci-après qui permettront à tous de suivre la vie de l'Association en ces derniers mois.

COMPTE RENDU MORAL DES ANNÉES 1939 ET 1940

Depuis la dernière assemblée générale de décembre 1938, nous avons vécu des moments tragiques et douloureux qu'il est inutile de rappeler si ce n'est pour montrer combien notre Association en a subi le contre-coup, d'abord dans la personne de ses membres, et puis dans la vie même de notre Association au cours de ces deux années.

Nous avons eu la douleur de perdre 8 de nos camarades glorieusement tombés au champ d'Honneur. Technica vous a donné leurs noms ; je vous les rappelle :

PASQUIER	1927	BERTHEUX	1930
GACON CAMOZ	1931	BERRY	1904
BECHETOILLE	1938	FRANTZ	1935
GALLAVARDIN	1937	BALLEY	1928

Leur avenir était plein de promesses. Ils honoraient notre Association par la situation qu'ils occupaient, mais l'héroïsme et la gloire de leur sacrifice rejaillissent encore davantage sur notre chère école qui, dans son deuil, est fière d'avoir pu contribuer à la formation morale de tels hommes. Ces morts glorieux ne nous font pas oublier nos camarades décédés des suites de maladies aux cours de ces deux années, et dont la fidélité à notre Association était d'un précieux concours. Au vide que leur disparition laisse parmi nous s'ajoute celui causé par le très grand nombre de nos camarades retenus en captivité. Vous avez pu en lire une liste déjà très longue, elle n'est hélas pas complète ; à ce jour plus de 70 de nos camarades doivent supporter les conséquences de notre défaite. Notre pensée va souvent vers eux, et nous nous efforçons de soulager leur infortune.

J'ai voulu commencer ce rapport par cette page douloureuse car cette journée qui autrefois était pour nous une occasion de nous rencontrer et de manifester joyeusement le plaisir que nous avions à nous retrouver, a, cette année, un caractère de recueillement et de tristesse que justifient les absences rendues plus sensibles dans chaque promotion. Nous devons cependant nous réjouir et nous féliciter de revoir parmi nous le plus grand nombre de nos camarades mobilisés ; de ceux qui travaillèrent nuit et jour à accélérer notre armement, de ceux surtout qui sont revenus avec de magnifiques citations après s'être battus jusqu'au bout, de tous ceux dont la conduite brillante au cours de cette guerre a prouvé, une fois de plus que notre vieille école savait fournir des hommes sur lesquels la France pouvait compter ; elle l'avait déjà montré en 1914-1918 et cette dernière épreuve le met en évidence d'une façon éclatante.

Après cet hommage rendu à nos morts, à nos prisonniers, à tous ceux qui ont bien mérité de la Patrie, récapitulons brièvement, si vous le voulez bien, la vie de notre Association au cours de ces deux années.

L'assemblée de 1938 avait été une bonne journée de cordiale camaraderie. Nombreuse affluence d'E.C.L. et de leur famille. Elle s'était terminée joyeusement et tard dans la soirée à la satisfaction de tous. La caisse de secours avait fait une recette fructueuse grâce à la vente de nombreux insignes de radiateur et de beaucoup plus nombreux billets de tombola. Cette réunion a été suivie quelques jours après de notre bal donné au Palais d'Hiver. Votre Conseil avait eu peur, un moment, que la salle soit trop grande, elle fut presque trop petite. Bonne journée également pour la caisse de secours qui a liquidé ses derniers billets de tombola. Après cette manifestation nous avions l'impression que les E.C.L. étaient presque arrivés à se dégeler complètement et qu'ils éprouvaient réellement du plaisir à se retrouver avec leur famille dans la grande famille que doit constituer notre Association. La sortie organisée en juin 1939 à Génissiat nous confirmait dans cette opinion. L'affluence dépassait toutes les prévisions à tel point qu'il en résultait un embouteillage mémorable du restaurant.

Hélas, cette magnifique journée devait être sans lendemain. La situation devenait de plus en plus alarmante, et la fin août voyait déjà la dispersion d'un grand nombre des membres de l'Association. A la mobilisation chacun rejoignit son poste, le Conseil se trouva réduit à sa plus simple expression. Le Président se voyait avec la perspective d'assurer en plus de ses fonctions celles de trésorier, secrétaire, et surtout secrétaire administratif puisque M. Sabot était affecté comme lieutenant au 145^e R. R. L'Association a continué quand même à manifester sa vitalité : correspondance avec les mobilisés, parution dès octobre de *Technica de guerre*, confection de nombreux paquets adressés à nos camarades officiers pour en faire bénéficier leurs hommes. Au mois d'avril, M. Sabot était affecté à une compagnie du 142^e à Lyon, il put nous con-

sacrer une partie du temps que lui laissent libre ses fonctions. Son retour à Lyon qui fut accueilli avec joie par sa famille et notre Association fut peut-être cause de son malheur ; car au moment de l'entrée des Allemands à Lyon il reçut de ses supérieurs l'ordre de se rendre à la Parth-Dieu ; sans discuter il obéit, mais c'était pour y être fait prisonnier quelques heures après. Depuis nous avons seulement de rares nouvelles, son moral est excellent mais son sort est dur, étant donné son état de santé encore déficient.

Les réunions mensuelles ont été plus ou moins fréquentées suivant les circonstances. Souvent des permissionnaires ou des camarades de passage à Lyon ont bien voulu leur consacrer quelques heures. L'assiduité de chacun peut être l'objet de sérieuses améliorations. En cela certains groupes de province moins nombreux nous donnent un exemple qu'il serait bon de voir imiter.

Voilà en raccourci le résumé de la vie publique de notre Association au cours de ces deux années. La vie privée s'est manifestée par les réunions de votre conseil qui ont eu lieu à peu près régulièrement chaque mois. De nombreuses questions y ont été traitées, intéressant la prospérité de notre école, et par contre-coup celle de notre Association. Une réalisation qui a bien failli voir le jour, c'est celle de la création à Lyon d'un cercle des Ingénieurs, avec bureaux indépendants pour chaque association et salle de réunion commune. Nous aurions pu y faire nos réunions ; une cabine de projection cinématographique et un restaurant étaient prévus. Toutes les difficultés de mise au point avaient été résolues, les plans approuvés par chacun, il ne restait à donner que le premier coup de pioche ; hélas la guerre est venue tout arrêter, réduisant à néant les efforts de notre Président qui s'était particulièrement dépensé pour la réalisation de ce projet qui lui tenait vraiment à cœur. Il ne serait pas prudent dans l'état d'insécurité actuelle d'envisager la reprise de ce projet.

Deux questions qui viennent à l'ordre du jour à chaque réunion : ce sont celles de la caisse de secours et du service de placement. Grâce à la tombola et la vente des insignes de radiateur, grâce aussi aux quêtes qui sont faites à l'occasion de manifestations ou de réunions de promotion, nous disposons déjà d'un bon petit capital. Le but que nous poursuivons est de doter la caisse de secours d'un capital tel que seuls les revenus soient utilisés à répondre aux demandes de secours qui nous sont adressées. La caisse de secours participe également aux frais nécessités par la confection des colis que nous envoyons à nos camarades prisonniers.

Quant au service de placement notre ami Claret s'y consacre avec tout son dévouement et toute son expérience. Avant la guerre les demandes d'emploi ou d'amélioration de situation sont supérieures aux offres, la situation se renverse une première fois le 2 septembre 1939 : l'ingénieur non mobilisé est alors réclamé par toutes les industries intéressées de près ou de loin aux fabrications de guerre ; après l'armistice c'est à nouveau la demande qui dépasse l'offre, mais dans des proportions inquiétantes. A l'heure actuelle il semblerait que la situation s'améliore légèrement. Entre temps nous avons été en difficulté avec l'administration du Ministère du Travail qui avait élaboré une réglementation très sévère des bureaux de placement. Nous aurions dû nous soumettre à des formalités administratives compliquées qui auraient eu pour résultat d'entraver le fonctionnement d'un service qui est chez nous plus un service d'entraide qu'un véritable bureau de placement. Depuis bien des faits nouveaux se sont produits. Il est à l'heure actuelle question de la création d'un office national de placement des Ingénieurs, office qui aurait l'avantage de permettre l'accession de tous les Ingénieurs qualifiés aux carrières administratives que certaines écoles avaient pour ainsi dire accaparées. Il a été question également de la révision du titre d'Ingénieur, révision qui n'intéresse pas les diplômés d'Ingénieur délivrés par l'E.C.L.

Je ne vous parle pas de la question trésorerie, notre ami Monnier est plus qualifié que moi.

Les réunions du conseil pendant la guerre ont eu à s'occuper de questions très spéciales, telles que celles d'affectations spéciales, d'un intérêt tout à fait périmé. Depuis le mois de septembre tous les conseillers ont repris leur place au conseil ; nous avons eu la joie d'y revoir notre ami Cachard qui, blessé et prisonnier, nous avait donné de sérieuses inquiétudes.

Dans l'impossibilité où nous avons été de convoquer à cette Assemblée tous nos camarades, les uns prisonniers, les autres en zone occupée le conseil a décidé que, jusqu'à la fin des hostilités, il n'y aurait pas de nouvelles élections.

Depuis 1938 *Technica* a subi bien des vicissitudes. Avant la guerre sa présentation et sa documentation étaient de plus en plus soignées. Chacun se souvient encore du numéro spécial sur le bois dont l'intérêt est devenu d'actualité brûlante ; numéro

très recherché actuellement pour sa documentation précise. Malheureusement la guerre et les restrictions sur la consommation du papier ont porté un coup sérieux à l'édition de notre bulletin. Cependant dès octobre il reprenait sous un volume réduit et avec le titre de *Technica de guerre* sa mission de trait d'union entre nous. Petit à petit les mobilisés faisaient connaître leur secteur postal, ou leur nouvelle affectation et son tirage augmentait à chaque nouveau numéro, son volume également. Le retour de M. Sabot améliorerait encore cet état de choses, jusqu'au moment où, à partir de juin, tout était encore une fois remis en question, par suite de l'absence d'adresses de bon nombre d'E.C.L. Devenu *Technica d'armistice*, en attendant qu'il devienne définitivement *Technica de Paix*, nous lui demandons de continuer à maintenir la flamme dans notre Association prouvant à chacun qu'elle continue à être bien vivante.

Il me reste, mes chers Camarades, à vous donner quelques nouvelles de notre Ecole. Pendant la guerre, la mobilisation de septembre 1939, l'appel de classes d'avril 1940, puis les événements de juin ont, comme vous le supposez, désorganisé les cours, soit du côté des élèves, soit du côté des professeurs, et mis l'Ecole dans l'obligation d'adapter aux circonstances les conditions d'obtention du diplôme d'Ingénieur. La rentrée, cette année, a été très brillante. Notre Ecole se trouve être une des rares Ecoles techniques supérieures de la zone libre, ayant un ensemble de professeurs éminents, et des laboratoires parfaitement équipés ; d'autre part, la notoriété qu'elle s'est acquise dans tous les milieux, ces dernières années, la met au premier plan de nos grandes écoles françaises. Il a hélas fallu les tragiques événements que nous venons de vivre pour que dans certains milieux on consente enfin à donner à notre Ecole la place qui lui revenait. La rentrée très solennelle de 1940 en est un témoignage.

Dans l'œuvre de redressement entreprise par le Maréchal Pétain notre Ecole doit lui apporter son concours illimité. Il est dans ses traditions que le travail y soit toujours à l'honneur, la qualité de ses ingénieurs en fait foi. La Patrie a toujours été honorée, nos morts de 1914-1918, ceux de la dernière guerre, les belles citations de nos camarades des deux guerres, en sont la preuve. La Famille y a toujours été respectée : souvent le père et les fils se sont suivis sur les mêmes bancs et parmi nos camarades nous avons le plaisir de compter des familles nombreuses en grand nombre. Nous sommes donc, mes chers camarades, dans la bonne voie, il ne nous reste qu'à continuer sans jamais ralentir nos efforts.

Le Secrétaire : L. PELEN.

RAPPORT FINANCIER SUR L'EXERCICE 1939-1940

Mes chers Camarades,

Je m'excuse de ne pouvoir vous présenter aujourd'hui un bilan définitif de l'exercice 1939-1940. Comme vous avez pu le voir par *Technica*, le bilan définitif de 1938-1939 n'a été établi que vers septembre et le projet pour 1939-1940 vient seulement de nous être remis par notre comptable. Or ce projet donne lieu, après examen, à diverses critiques qui vont nécessiter des redressements. Par exemple les coupons des valeurs de la Caisse de Secours sont englobés dans nos revenus ordinaires, ce qui est une erreur ; d'autre part la réévaluation du portefeuille de la Caisse fait apparaître une petite moins-value qui doit elle aussi ne pas figurer dans notre bilan particulier. J'ajoute que sur les bénéfices que fait ressortir la comptabilité, nous aimerions prélever une certaine somme pour effectuer des amortissements dont l'urgence s'impose.

Les chiffres que je vais vous énoncer sont donc approximatifs. (Il est inutile d'indiquer ici les chiffres du projet de bilan lu par le Trésorier, puisque le bilan définitif est imprimé ci-après, mais les remarques correspondant aux principaux postes valent d'être reproduites).

Dans l'état des Recettes et des Dépenses vous noterez que la revue *Technica* a payé ses frais. Le poste « Mobilisés » à 3.965 francs représente les colis et envois aux camarades mobilisés. Dans le nouvel exercice, ces frais, devenus ceux des colis aux camarades prisonniers, seront supportés par la Caisse de Secours, ce qui est plus normal.

A la récapitulation, le bénéfice de l'exercice ne sera guère changé par les redressements envisagés, mais sur son montant nous préleverons une provision pour amortir par avance les frais de remise en état du local de l'Association, comme le Président vous l'expliquera.

Au bilan général, vous noterez que le poste « Immobilisé » n'a jamais fait l'objet d'amortissements. En raison de la hausse générale de la valeur des accessoires de bureau, cela est peu important pour l'instant, car nous avons d'autres postes plus urgents à amortir.

Au Réalisable nous avons divisé les factures dues par les annonceurs de manière à isoler le poste « Technica ancien », pour le moment irréalisable.

Le poste « Résultats antérieurs » représente le total des pertes qui nous restent à amortir, y compris la créance Bonnon. Il faut toutefois se rappeler qu'une fois cet amortissement réalisé, nous aurons à reconstituer nos réserves que vous trouvez au Passif et qui devraient trouver une large contre-partie au Portefeuille.

Le poste « Fonds de Secours » au Passif représente le crédit de la Caisse de Secours en espèces et en titres, les espèces figurant dans le « Disponible » et les valeurs au « Portefeuille B » à l'Actif.

Le Fonds de Secours a reçu 9.095 fr. durant l'exercice écoulé et a versé 6.750 fr., ce qui laisse un excédent de recettes de 2.345 fr. Les redressements envisagés ne changent pas grand chose à ce chiffre. En ajoutant ce chiffre au montant global de la Caisse de Secours au 1^{er} novembre 1939, on arrive à un peu plus de 54.000 fr. Cette somme peut paraître importante, mais nous aimerions, à l'instar des autres Associations d'ingénieurs, que les revenus de notre Caisse de Secours suffisent aux dépenses courantes, autant du moins qu'il est possible de prévoir l'avenir et l'utilisation des revenus dans les circonstances actuelles. J'ajoute au reste que la charge des colis aux prisonniers que la Caisse doit maintenant supporter va grever lourdement les Dépenses. Il est donc nécessaire que chacun de nous pense à donner son obole dans le maximum de ses possibilités afin que nous puissions apporter à nos camarades malheureux le maximum d'entraide que nous leur devons.

Le trésorier : MONNIER.

EXERCICE 1939-1940

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES

RECETTES	DÉPENSES
Cotisations membres titulaires.... 52.720 »	REVUE « TECHNICA » 11.566 30
Cotisations membres honoraires.. 70 »	Impression 8.453 »
Cotisations membres à vie..... néant	Clichés 107 30
Cotisations volontaires 5.966 »	Courtages 3.000 »
ANNUAIRE	SECRETARIAT 53.728 50
Ventes 40 60	Allocations Familiales. 124 65
REVUE « TECHNICA » 11.873 »	Entretien 10.240 50
Publicité 10.775 »	Bureau 1.707 10
Ventes 1.098 »	P. T. T. 3.555 05
INTERETS ET COUPONS.... 7.543 32	Courses, Etreennes 166 »
	Groupes 203 50
	Appointements 17.706 »
	Honoraires 2.000 »
	Eclairage 239 15
	Loyer 11.836 »
	Assurances Sociales 264 »
	Abonnements 685 »
	Assurance Incendie 212 55
	Impôts 3.997 »
	Frais Funéraires 787 »
	MOBILISES 2.892 »
	AGIOS 738 92
	1/10 revenus à réserver..... 754 33
	PERTES ET PROFITS 945 »
	(créances irrécouvrables)
<u>78.212 92</u>	<u>70.609 85</u>

RÉCAPITULATION

Recettes de l'Exercice	78.212 92
Dépenses de l'Exercice	70.609 65
<hr/>	
Excédent de recettes	7.603 87
Plus-value sur Portefeuille A	9.876 77
<hr/>	
Bénéfice de l'Exercice	17.480 64

BILAN AU 31 OCTOBRE 1940

ACTIF

IMMOBILISE		
Matériel		12.466 05
DISPONIBLE		67.172 08
Caisse	203 40	
Chèques Postaux	1.018 05	
Société Lyonnaise	32.707 75	
Crédit Lyonnais	12.041 06	
Caisse d'Epargne	21.201 82	
<hr/>		
REALISABLE		286.042 65
Portefeuille A	220.919 95	
Portefeuille B	38.391 25	
Annonces (Technica ancien)	21.980 85	
Annonces (Technica nouveau)	4.750 »	
<hr/>		
RESULTATS		68.555 79
Antérieurs		68.555 79
		<hr/> <hr/>
		434.235 97

PASSIF

EXIGIBLE		109.868 54
Fonds de Secours	54.003 54	
Frais dus	5.500 »	
Provision pour réparations	10.000 »	
Publicité à servir	40.365 »	
<hr/>		
RESERVES		306.886 79
Hôtel des Ingénieurs	10.350 »	
Légs et dons divers	68.757 80	
Rachats Cotisations 1913/24	34.101 »	
Rachats Cotisations 1925/36	166.357 »	
Rachats Cotisations 1937/39	15.250 »	
Revenus à réserver	9.954 99	
Taxe d'apprentissage	2.116 »	
<hr/>		
RESULTATS		17.480 64
Bénéfice de l'exercice		17.480 64
		<hr/> <hr/>
		434.235 97

FONDS DE SECOURS

RECETTES

1939 NOVEMBRE	
30 Coupons Rente 4 1/2 % 1932.	655 72
Dames Ecelistes	25 »
DECEMBRE	
Dons divers	485 »
— —	1.695 »
— —	1.755 »
Dames Ecelistes	25 »
1940 JANVIER	
Dames Ecelistes	50 »
Dons divers	275 »
— —	1.550 »
Dames Ecelistes	25 »
— —	25 »
Dons divers	935 »
FEVRIER	
Dons divers	50 »
Dames Ecelistes	50 »
— —	25 »
Dons divers	15 »
— —	845 »
MARS	
Dons divers	120 »
Dames Ecelistes	25 »
Dons divers	215 »
— —	15 »
Coupons Rente 4 1/2 % 1932....	667 07
AVRIL	
Dons divers	25 50
MAI	
Dons divers	100 »
— —	380 »
JUIN	
Dames Ecelistes	25 »
JUILLET	
Dons divers	100 »
AOÛT	
Néant	» »
SEPTEMBRE	
Dons divers	25 »
OCTOBRE	
Dons divers	119 50
— —	115 »
	<u>10.417 79</u>

DÉPENSES

1939 NOVEMBRE	
Secours accordés	500 »
— —	250 »
DECEMBRE	
Secours accordés	500 »
— —	250 »
— —	250 »
1940 JANVIER	
Secours accordés	néant
FEVRIER	
Secours accordés	250 »
— —	250 »
— —	250 »
— —	250 »
MARS	
Secours accordés	néant
AVRIL	
Secours accordés	250 »
— —	250 »
— —	250 »
— —	250 »
MAI	
Secours accordés	250 »
JUIN	
Secours accordés	250 »
— —	250 »
— —	250 »
JUILLET	
Secours accordés	250 »
AOÛT	
Secours accordés	250 »
— —	250 »
— —	250 »
SEPTEMBRE	
Dons aux Prisonniers	438 »
OCTOBRE	
Dons aux Prisonniers	635 »
Secours accordés	250 »
— —	250 »
— —	250 »
— —	250 »
Excédent de recettes de l'Exercice.	2.594 79
	<u>10.417 79</u>

RÉCAPITULATION

Excédent de recettes	2.594 79
A déduire :	
Moins-value sur réévaluation du Portefeuille B au 31 octobre 1940.....	749 75
	<u>1.845 04</u>
Report à nouveau du 1 ^{er} novembre 1939.....	52.158 50
Total conforme à celui du Bilan au 31 octobre 1940.....	<u>54.003 54</u>

PORTEFEUILLE « A » AU 31 OCTOBRE 1940

350 frs Rente Française 5 % 1920 amortissable.....	7.899 50
306 frs Rente Française 4,50 % 1932 amortissable, Tranche B	5.637 20
1.111 frs Rente Française 4,50 % 1932 amortissable, Tranche A	20.933 25
103 Obligations Crédit National 5 % 1919	54.281 »
13 — — — 5 % 1920	6.695 »
1 — — — 6 % 1924	530 »
21 — — Communales 4 % 1931	16.170 »
2 — — O.T.L. 3,50 % Anciennes	420 »
7 — — P.L.M. 3 % Nouvelles	2.506 »
4 — — Forces Motrices du Rhône	1.240 »
8 — — Chemin de Fer Est-Algérien	3.024 »
5 — — Groupement pour la reconstruction des régions sinistrées 4 % 1931	4.325 »
6 — — Emprunt Russe consolidé 4 % 1880	99 »
2 — — Chemin de Fer Basse-Autriche	»
109 Actions Ecole Centrale Lyonnaise	54.500 »
146 Actions Ecole Centrale Lyonnaise	Mémoire
360 frs Rente Française 4,50 % 1937 amortissables	14.160 »
32 Obligations P.L.M. 3 % Anciennes	11.520 »
1.000 frs Capital Bons d'Armement	1.000 »
20 Actions Acéries de Firminy	5.980 »
13.000 frs Capital Bons d'Armement	10.000 »
	<u>220.919 95</u>

PORTEFEUILLE « B » AU 31 OCTOBRE 1940

10.000 frs Bons d'Armement	10.000 »
1.507 fr. 50 Rente 4,50 % 1932.....	28.391 25
	<u>38.391 25</u>

Après la lecture de ces rapports aucun camarade ne faisant d'observations à leur sujet, le président Cestier reprit la parole pour exprimer tout d'abord sa profonde reconnaissance à Claret qui s'occupe avec tant de conscience et de dévouement du Service de Placement, et ses remerciements à Monnier et à Pelen qui remplissent leurs fonctions avec le plus grand zèle.

« J'ai, dit ensuite le président, à vous présenter les excuses de M. Rigolot que son grand âge et les rigueurs de la saison ont empêché d'être des nôtres. Je sais qu'il est de cœur avec nous aujourd'hui et j'irai lui dire les vœux que nous faisons pour que sa santé, un peu ébranlée ces derniers temps, se rétablisse bientôt complètement. »

Le président excuse un certain nombre de camarades qui pour des raisons diverses n'ont pu se joindre à nous. Il adresse ses vœux à notre excellent camarade Guély blessé par un cycliste maladroit ou imprudent, et remercie chaleureusement Michalon qui « retenu à Vienne par des devoirs de pure charité » avait joint un chèque de mille francs pour la Caisse de secours à la lettre nous apportant ses excuses et ses regrets.

Cestier remercie ensuite M. Lemaire de sa présence à ses côtés, « Elle est, dit-il, la preuve la plus éclatante de la parfaite harmonie qui existe entre l'Ecole et notre Association, puisque nous avons aujourd'hui une réunion de famille et qu'il s'y trouve.

« Je le félicite des résultats qu'il a obtenus à l'Ecole qui semble bien avoir, malgré des circonstances plutôt défavorables, doublé le cap des difficultés de tous genres qu'elle a éprouvées pendant quelques années.

« Je revendique toutefois pour l'Association le mérite de l'avoir toujours soutenu dans son œuvre et malgré que certains aient cru devoir se moquer un peu de la propagande que nous avons entreprise, nous ne regrettons rien lorsque l'on peut,

comme quelques-uns d'entre nous ont pu le faire, se rendre compte, en les employant, de la réelle valeur de nos jeunes camarades. — Il semble bien d'ailleurs que beaucoup d'entre vous sont de mon avis si j'en juge par le nombre des fils d'E.C.L. actuellement élèves de notre Ecole. — Je ne saurais trop conseiller à ceux qui auraient des doutes, une visite rue Chevreul où la Direction les recevra toujours avec le plus grand plaisir et à ceux qui le peuvent, l'emploi des jeunes promotions dont ils auront, j'en suis absolument persuadé, entière satisfaction. »

Après avoir souhaité la bienvenue à nos camarades Grillet et Morand de Paris : le premier, administrateur de l'Ecole et grand industriel, le second, animateur infatigable du groupe E.C.L. parisien, qui ont bien voulu se joindre à nous, le président nous donne de bonnes nouvelles de nos camarades de Paris apportées par notre ami Morand, puis il remercia nos jeunes camarades de la future promotion de 1941 pour le concours qu'ils nous prêtèrent le matin à l'église pour assurer le service d'ordre et pour leur présence à notre table.

Notre président exprime ensuite ses remerciements : aux personnalités qui assistèrent à notre Messe du Souvenir et dont nous vous avons donné la liste ci-dessus : à Monseigneur Borner, à notre camarade Damez et il nous donne lecture de la lettre si bienveillante que Son Eminence le Cardinal Gerlier lui a adressée et qui disait :

« Je suis très sensible à votre lettre et je vous en remercie.

« Croyez que, de Saint-Etienne où je dois passer la journée, je m'unirai de tout cœur dimanche prochain, à la Messe célébrée pour le repos de l'âme de vos camarades décédés et notamment des victimes de la dernière guerre. Je vous serai reconnaissant de vouloir bien en donner l'assurance à tous les membres du Comité.

« Je suis heureux de penser que Monseigneur Borner pourra présider cette cérémonie. La présence de mon cher Auxiliaire rend inutile, semble-t-il, l'envoi d'un représentant personnel puisqu'il sera mieux qualifié que personne pour vous transmettre l'expression des sentiments que vous connaissez. Sa qualité de Directeur diocésain de l'Enseignement répond d'ailleurs au vœu que vous exprimez.

« Mais je n'en saisis pas moins avec empressement l'occasion que me donne votre lettre d'affirmer, une fois de plus, dès aujourd'hui, en attendant les autres occasions que pourra me fournir l'avenir, ma vive sympathie pour notre Ecole Centrale Lyonnaise et mon union fidèle de pensée et de prières dans le souvenir de vos disparus. »

Le président remercie ensuite l'orchestre de l'Union Théâtrale qui nous prêta tout à l'heure un concours si désintéressé pour donner un peu plus de solennité à notre cérémonie du Souvenir en exécutant de fort beaux morceaux sous la brillante direction de notre camarade Philippe Valette dont le « Pater Noster » brillamment chanté et accompagné, enchanta les assistants. Puis Cestier nous dit qu'après avoir intensément pensé ce matin à nos chers disparus nous devons accorder maintenant « une longue et fervente pensée à tous ceux dont nous sommes séparés et surtout à nos prisonniers, hélas ! nombreux. — De beaucoup d'entre eux, directement ou par leurs familles, j'ai reçu, dit Cestier, de chaleureux remerciements pour le petit souvenir utilitaire que l'Association leur a adressé et qui va être renouvelé ces jours-ci en même temps que j'enverrai à chacun d'eux l'expression de nos souhaits de bonne santé et d'une prochaine libération.

« A ce propos (et vous vous y attendez certainement) je dois vous dire quelques mots de la Caisse de Secours qui a la charge de nous fournir ce que nous envoyons à nos camarades en captivité.

« Je remercie cordialement ceux qui ont entendu nos appels, certains fort généreux et je veux espérer que tous les présents ne le seront pas moins en donnant largement à la quête qui sera faite tout à l'heure car il ne faut pas oublier que nous n'avons plus la possibilité d'alimenter notre Caisse de Secours par les moyens employés au cours de ces dernières années : loterie, bal, etc...

« J'ai le devoir de vous dire qu'il y a eu cette année écoulée de nombreuses défaillances dans le paiement des cotisations : certaines justifiées, mais d'autres absolument incompréhensibles quand il s'agit de camarades n'ayant pas été mobilisés et restés dans leurs affaires ou à leurs postes dans des conditions au moins aussi bonnes que précédemment. — Je veux croire que ce sont des oublis que ceux auxquels je fais allusion, auront à cœur de réparer mais si ma voix n'est pas entendue je me consolerais devant un tel égoïsme, en pensant qu'il faut des ombres pour mettre en relief les valeurs d'un tableau ou d'un paysage. Telle qu'elle est, notre Association restera belle malgré les indifférents et les égoïstes et la revanche de ceux qui se dévouent pour elle sera peut-être bien de les voir ces indifférents, ces égoïstes venir à Elle quand ils en auront besoin comme cela arrive quelquefois.

« Puisque nous sommes entre nous je vais me permettre de faire un reproche qui,

celui-ci s'adresse à tous. Pourquoi ne fréquentez-vous pas plus assidûment le siège de votre Association ? Peut-être le trouviez-vous peu attrayant ! Il faut convenir que les années y avaient accumulé... une poussière qui lui donnait un aspect un peu rébarbatif. Eh bien ! vous n'aurez plus cette excuse puisque votre Conseil a décidé de lui faire refaire une beauté car le beau projet d'hôtel caressé en 1939 lui apparaît maintenant d'une réalisation bien lointaine. Vous avez, dès aujourd'hui, pour le repérer ce refuge amical, le bel écusson que nous a fait faire mon ami Bertholon et que d'autres suivront bientôt pour orner toutes nos fenêtres de nos abeilles et de notre lion.

« Ne croyez pas d'ailleurs que même si vous n'êtes pas en quête d'un emploi vous n'apprendrez jamais rien au cours de vos visites à la rue Grôlée. Il y a des choses que l'on ne peut pas insérer dans *Technica* et d'autres que l'on y insère

»

Le président Cestier nous donne ensuite connaissance d'un vœu suggéré au Président de la Fédération des Associations d'Ingénieurs et d'une démarche faite par l'Association en faveur de ses membres exerçant la profession d'architecte : les intéressés étant invités à prendre contact avec notre camarade Paul Durand, particulièrement documenté sur l'état de la question.

Après avoir enfin dit quelques mots de l'Office de placement des Ingénieurs dont Pelen nous a parlé dans son rapport et qui tout en ayant commencé à fonctionner n'a peut-être pas encore un statut définitif, Cestier fait un nouvel et pressant appel en faveur du Service de Placement auquel notre devoir nous commande de communiquer sans retard toutes les situations vacantes dont nous avons connaissance. Il fait également appel à tous pour prouver de la publicité à *Technica d'Armistice* qui reprendra peut-être bientôt son format d'avant-guerre, principalement si le retour de notre dévoué et si sympathique secrétaire Sabot est prochain comme nous en faisons tous le vœu ardent.

Pour terminer son discours le président Cestier propose à l'assemblée l'envoi au Chef de l'Etat du télégramme ci-après dont le texte est accepté par d'unanimes acclamations.

« Ingénieurs Ecole Centrale Lyonnaise réunis pour Assemblée annuelle expriment leur profonde reconnaissance à M. le Maréchal Pétain, Chef de l'Etat Français ; lui affirment leur loyalisme absolu et l'assurent de leur plus entier dévouement à l'œuvre magnifique qu'il a entreprise du relèvement de la France pour laquelle tant de leurs camarades ont donné leur vie. »

Cette manifestation d'union et de confiance marqua la fin de la réunion, puis ce fut le

DEJEUNER AMICAL

qu'il aurait été évidemment prétentieux de baptiser « banquet » mais qui, nonobstant les circonstances du moment fut très honorable. On était en famille ; il n'y eut donc point de discours et le temps ne fut pas mesuré du rappel des vieux souvenirs. N'empêche que certains reprochèrent au Président de n'avoir pas donné la parole à son voisin de droite qui devait bien avoir paraît-il à nous faire quelque laïus de sa façon qui nous aurait comme à l'habitude insinués et charmés ; mais notre président est encore de ceux qui tiennent leur promesse : ce fut tant pis pour nous et nous n'osons pas dire tant pis pour celui qui était plein de bonne volonté.

Assistaient à ce déjeuner :

PLASSON (1888), BOLLARD (1890), GRILLET (1890), MATHIAS (1891), BOURGEOIS (1894), MAILLET (1897), HERAUD (1899), AMBLARD (1901), BOUVIER (1902), CHARMETANT (1902), COLLEUILLE (1902), LAHOUSSE (1902), TISSOT (1902), CLARET (1903), FRANCILLON (1903), VENOT (1903), MORAND (1903), PETROD (1903), BONNEL (1905), CESTIER (1905), FRECON (1905), HUVET (1905), LACHAT (1905), SEIGNOBOSC (1905), CHEVASSU (1906), BRAL (1906), LEGRAND (1906), MARTIN (1906), AUJAS (1908), GALLE (1908), GIRAUDIER (1908), ANJOU (1909), GENEVOIS A. (1909), GENEVOIS J. (1909), JARICOT (1909), LAMURE (1909), BERTHOLON (1910), GARIN (1910), GILLET (1910), GOURDON (1910), LESTRA (1910), VANEL (1910), JACQUET (1910), GANEVAL (1911), VETU (1911), BERNARD (1912), CHAINE (1912), CHAMUSSY (1912), CREUSOT (1912), FAIDY (1912), MOUCHET (1912), PROST (1912), ROCHET (1912), SOURISSEAU (1912), BONNARD (1913), BURELLE (1913), BURDIN (1913), DARODES (1913), CIGNOUX (1913), HAAS (1913), LOMBARD-GERIN (1913), BETHENOD (1914), DAMON (1914), DURAND (1914), EDOUARD (1914), FREREJEAN (1914), HUDRY (1914), JOUFFROY (1914), KLEIN (1914), MIZONY (1914), MOUCOT (1914), MULATIER (1914), MOUTERDE (1914), RICHELMY (1914), ROBATEL (1914), VERDIER (1914), DE VEYLE (1914), BLANCARD (1920 A), BOURGEOIS

(1920 A), BOTTET (1920 A), CHARVIER (1920 A), DEGAUD (1920 A), MAGNARD (1920 A), MARTIN (1920 A), PIONCHON (1920 A), ALLARD-LATOURE (1920 A), GAUTHIER J. (1920 A), GIRAUD (1920 A), CHAVANON (1920 A), STRAETMANS (1920 A), CLAVEAU (1920 B), COCHET (1920 B), FOUCRE (1920 B), MOYNE (1920 B), COTTON (1920 B), CACHARD (1920 B), GONTARD (1920 B), JACQUET (1920 B), BOURGEOIS (1920 N), CASTAN (1920 N), MONNIER (1920 N), RITTAUD (1920 N), BLANCHON (1920 N), GAGNE (1920 N), BERTHELON (1920 N), DUCRET (1920 N), MAGENTIES (1920 N), AILLOUD (1921), BONNEL J. (1921), DUPONT (1921), HAAS G. (1921), DE PARISOT (1921), PEGUIN (1921), GUIOT (1921), HAMM (1921), BALAY (1922), BLANCHET (1922), CHAMBON (1922), DURAND (1922), BLANC (1922), PERRET (1922), RAQUIN (1922), GERMAIN H. (1923), JOUVE (1923), LIENARD (1923), PIONCHON (1923), RODET (1923), BENETON (1924), ESPINASSE (1924), VALETTE A. (1924), DE VILLAUCOURT (1924), VOLLAND (1924), HEMAIN E. (1924), BERTHAUD (1924), GOUDARD (1924), MATHIEU (1924), PERONNET (1924), MICOUD (1925), POUZET (1925), VALLETTE P. (1925), BARRELLE (1925), MELIODON (1925), GAUTHIER (1926), PIN (1926), DESAUTEL (1926), TARGE (1926), DERESSY (1927), PELEN (1927), SAINT-GENIS (1927), PATRIARCHE (1927), POIZAT (1927), MOREL (1927), PAYET (1927), ADENOT (1928), BOIGE (1928), GARNIER (1928), QUENETTE (1928), MORET (1928), PEILLOD (1929), ALLARD (1931), CELARD (1931), COUNTCHANSKY (1931), DARCON (1931), REBOULLET (1931), DUPRAT (1932), GILLAN (1932), LAMBOTTE (1932), VIGNAL (1933), AUDRA (1934), PALLIERE H. (1934), PALLIERE E. (1934), REVIL (1934), ROUSSEAU (1934), BILLIG (1934), TIANO (1934), TRAYNARD (1934), DELABORDE (1935), GRUNTHALER (1935), PEILLON (1935), FOULARD (1935), BERARD (1935), BEAUJARD (1935), CHION (1935), MERLE (1935), OURY (1935), VILLARD (1935), REGNAULT DE LA MOTTE (1935), OBERMOSSER (1938).

Excusés : GUELY (1888), GUERRIER (1902), ALLAIGRE (1906), MICHALON (1911), SUAREZ (1914), TENEZ (1914), PERRET (1920), MAILLET (1932), GALLE R. (1935).

A la liste des présents doivent manquer 2 ou 3 noms que nous serions heureux de nous voir signaler.

A propos de la Journée du 22 décembre

A plusieurs reprises je me suis entendu répondre par des camarades, à qui je rappelais que notre réunion annuelle était le 22 décembre, « je ne participerai pas à une « réunion dans les circonstances actuelles lorsque beaucoup de nos camarades sont « encore prisonniers ».

J'avoue ne pas avoir compris cette façon de penser.

Est-ce pour nous réjouir que nous avons assisté au service funèbre à l'intention de nos morts et au cours duquel certainement beaucoup ont prié pour nos camarades prisonniers ?

Est-ce pour nous réjouir que, ne pouvant être question d'une Assemblée annuelle, nous avons écouté les exposés du Président, du Secrétaire et du Trésorier ?

Est-ce pour nous réjouir que nous avons participé à ce déjeuner intime, hors la présence de toute personnalité étrangère à l'Ecole ?

Non, tout cela n'avait qu'un but : Maintenir et resserrer les liens d'amitié qui doivent unir tous les anciens élèves de notre Ecole et faire ainsi œuvre utile à nos camarades prisonniers.

Une première preuve en a été fournie par la belle recette réalisée par la Caisse de Secours recette qui permettra l'envoi de colis et, s'il y a lieu, de soulager des infortunes au retour.

Un résultat aux conséquences moins tangibles a été également obtenu : nous sommes certains qu'un E.C.L. ne s'adressera jamais en vain à ceux qui sont venus et c'est pourquoi nous sommes heureux qu'ils soient venus nombreux.

Il n'y a pas eu de discours à la fin du déjeuner : « non verba sed acta » a-t-on prêté. Mais il y a des paroles qui sont des actes ou qui sont génératrices d'actes. Nous ne confondrons jamais les discours de fin de banquet, pleins de vide, avec ces considérations qu'il nous était donné d'entendre chaque année, qui constituaient tout un programme et conduisaient à des réalisations.

Que l'an prochain, avec tous nos camarades retrouvés, il nous soit donné de pouvoir en faire notre profit.

PETIT CARNET E. C. L.

NOS JOIES

Naissances

Elisabeth, fille de notre camarade CHATAGNER (1927), en captivité;

Anne-Marie, fille de notre camarade FOURNIER (1929).

François-Marie, fils de notre camarade GONDARD (1924).

En félicitant papas et mamans nous faisons nos meilleurs vœux pour ces poutous et souhaitons, en particulier, que la jeune Elisabeth puisse bientôt être embrassée par son papa.

Mariage

Bruno PATURLE (1936) a épousé Mlle Odette FOURNIER.

Nous lui en faisons compliment et lui adressons, ainsi qu'à sa jeune femme, nos vœux de bonheur les plus cordiaux.

NOS PEINES

Décès

Notre camarade LEMONDE (1920) nous a fait part du décès de son père, survenu le 3 décembre.

Nous lui exprimons en cette douloureuse circonstance, toute notre amicale sympathie.

PRISONNIERS

NOS FIERTÉS

CHANGEMENTS D'ADRESSES

- 1911 TIMBAL Louis, Société G.E.T.M.A.N., 8, rue Murat, Oran.
- 1914 DELECLUSE Louis, sous-ing. S.N.C.F., serv. voies et bâtiments, 80 cours Fauriel, Saint-Etienne (Loire).
- 1921 BATIFOULIER Paul, 12, avenue Mangin, Casablanca (Maroc).
- 1923 MEYER Jean, 117, rue Thiers, Lannemezan (Hautes-Pyrénées).
- 1923 THEVENOT Louis, 59, boulevard Victor-Hugo, Nice (Alpes-Maritimes).
- 1935 DHEUR Jean, ing., rue de la Moutte, Saint-Pourçain-s.-Sioule (Allier).
- 1926 CONSTANCIS Pierre, 128 bis, avenue Lacassagne, Lyon.
- 1926 LEBUY Philippe, 51, rue Auguste-Comte, Lyon.
- 1927 JACQUEMOND Charles, 4, rue de la Tour-Varan, Saint-Etienne (Loire).
- 1927 PATRIARCHE André, 79 bis, rue de la Villette, Lyon.
- 1931 CESSENAT Guy, au Chasseur, par Saint-Genest-Lerpt (Loire).
- 1933 COULAUD Jean, chez M. Muggioni, 23, cours Morand, Lyon.

COTISATION 1941

C'est le moment d'y penser et de la payer sans plus attendre, en considérant :
1° que nous ne pouvons songer à la faire encaisser ; 2° que beaucoup nous manqueront cette année (prisonniers et zone occupée).
Ne pas oublier celle impayée de 1940 si l'on n'a pas eu une raison vraiment valable de ne pas la payer.

CAISSE DE SECOURS

Que ceux qui peuvent être généreux pour elle et qui n'ont pas encore répondu à nos appels ne soient pas sourds plus longtemps. « Il ne faut plus d'égoïstes » vient de dire le Maréchal.

TAXE D'APPRENTISSAGE

Que ceux qui sont directeurs ou chefs d'industrie n'oublient pas que notre Association est autorisée à en recevoir une partie qui sera employée par nous à venir en aide, comme les années précédentes, à des élèves méritants.

SERVICE PLACEMENT

756. — On cherche un chef de bureau de fabrication très au courant de l'industrie du décolletage.
757. — On demande dessinateur projeteur ciment armé au courant calculs.
758. — On demande dessinateur d'étude appareillage électrique et contacteurs.
759. — On demande ingénieur au courant méthodes organisation du travail pour usine importante construction mécanique.

Ingénieur E.C.L., licencié ès-sciences, promotion récente, donnerait répétition : physique, chimie et mathématiques à élèves de l'enseignement secondaire. — S'adresser au Président.

ADRESSES

Un assez grand nombre des numéros de « Technica » nous reviennent avec diverses mentions : parti sans adresse, inconnu, etc...

Nous nous efforçons de tenir constamment à jour les adresses de nos camarades, mais ceux-ci omettent bien souvent de nous signaler tous les changements qui se produisent dans leur adresse et s'étonnent ensuite de ne plus rien recevoir de l'Association.

Nous insistons instamment pour que tous ceux qui ont changé d'adresse depuis la parution du dernier Annuaire nous envoient une simple carte postale sur laquelle ils porteront leur adresse et, le cas échéant, l'indication de leur nouvelle situation.

Comme plusieurs de ceux qui ont changé d'adresse, sans nous en aviser, ne seront pas touchés par cette note, nous demandons à ceux de nos camarades au courant de ces changements de nous les faire connaître pour que nous puissions essayer de reprendre le contact avec tous les anciens élèves de l'Ecole Centrale Lyonnaise.

Tout le monde comprend qu'il n'est pas possible, dans les circonstances actuelles, d'envisager l'envoi de fiches nous permettant de mettre à jour notre liste d'adresses, et encore moins de faire paraître un Annuaire. En attendant faisons pour le mieux et montrons par notre discipline que nous sommes dignes de contribuer au relèvement général.

CHRONIQUE DE L'ASSOCIATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 1940

Présents : CACHARD CESTIER, CHAINE, CHAMUSSY, JACQUET, JARICOT, MONTFAGON, PELEN, QUENETTE, RODET, VETU.

Excusés : CLARET, MONNIER, SCHEER.

PELEN donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté. Quelques détails d'organisation de la journée E.C.L. du 22 décembre sont réglés.

Le Conseil décide de répondre à l'appel du Maréchal Pétain en faveur du Secours National par l'envoi d'un chèque de deux mille francs.

Lecture est donnée par PELEN du rapport moral qu'il a établi et qui englobe les exercices 39 et 40. Quelques observations sont faites dont il sera tenu compte dans la rédaction de ce rapport tel qu'il sera lu lors de la réunion générale.

MONNIER présente ensuite son projet de rapport financier qui n'a pu être mis définitivement au point, mais le sera avant la réunion du 22.

Le Président rend compte de deux manifestations auxquelles il a représenté l'Association : la rentrée solennelle de l'Ecole et le baptême de la nouvelle promotion.

Il est décidé de placer un portrait du Maréchal Pétain dans notre salle de réunions et également de faire remettre en état convenable tout le local de l'Association : les circonstances ne permettant plus d'envisager avant longtemps la réalisation de l'Hôtel des Ingénieurs.

Le Président fait ensuite accepter le texte d'une lettre exposant au Ministre compétent le point de vue de notre Association sur la question « Exercice de la profession d'Architecte », et il fait également adopter le texte d'un vœu dont l'envoi à qui de droit sera suggéré au Président de la F.A.S.S.F.I.

Séance levée à 22 h. 30. — Prochaine séance le 30 décembre.

R É U N I O N S

GROUPE DE LYON

REUNION DU 2 JANVIER 1941

Bravant la neige quelques intrépides se sont retrouvés au restaurant Paufigue : il y en avait de tous les âges, ce qui prouve que les vieux sont encore bons à quelque chose. Les bocks se sont vu préférer du chocolat bien chaud et, comme à l'ordinaire, seul le désir manifesté par le personnel de fermer l'établissement a mis fin à la réunion de : CLARET (1903), MICHEL (1921), MATHIEU (1922), NOBLET (1929), BILLARD (1930), AUDRA (1934), REVIL (1934), PEILLON (1935), DUSSAP (1938).

GROUPE DE MARSEILLE

Réunion du 3 décembre

L'accueil enthousiaste que Marseille se devait de faire à notre Chef, le Maréchal Pétain, n'empêcha cependant pas les E.C.L. marseillais de se retrouver dans les sous-sols de la Taverne Charley.

Étaient présents : BOISSIER (1911), DE MONTGOLFIER (1912), JABLONOWSKY (1912), MAGNAN (1912), VALERE-CHOCHOD (1913), TOURASSE (1914), GUY Henri (1920 N), VIAL (1921), FABRE (1922), TAVEAU (1927).

Réunion et dîner amical du 20 décembre

Ne pouvant songer, dans les circonstances actuelles, à organiser le traditionnel banquet annuel, le Groupe marseillais tint néanmoins à réunir ses adhérents en un dîner intime.

Étaient présents : BOISSIER (1911), DE MONTGOLFIER (1912), MAGNAN (1912), VALERE-CHOCHOD (1913), TOURASSE (1914), GUY Henri (1920 N), CURIAL (1921), VIAL (1921), FABRE (1922), TAVEAU (1927) et VERMOREL (1936).

Excusés : DUBOUT (1897) et REGERAT (1929).

En cette réunion de fin d'année, les pensées se portèrent tout spécialement vers ceux qui manquent et qui souffrent dans les camps de prisonniers.

Le président de MONTGOLFIER proposa l'envoi d'un colis spécial aux camarades marseillais prisonniers : VILLEMENOT (1922), POLGE (1926) et MONNIOT (1928) retenus en Allemagne, COUGNY (1920 N), interné en Suisse.

Notre camarade GUY Henri, devant se rendre à Lyon, fut chargé par le Groupe de remettre, à cet effet, la somme de 150 francs afin que l'Association puisse faire le nécessaire.

PROCHAINES RÉUNIONS

GROUPE DE LYON

Restaurant Paufique, 6, rue de la Barre, salle au 1^{er}. — Réunion à 20 h. 30 :
Jeudi 6 Février

GROUPE DE MARSEILLE

Brasserie Charley, 20, bd Garibaldi, salle du sous-sol. — Réunion à 18 h. 30 :
Mardi 4 Février

GROUPE DE GRENOBLE

Café des Deux Mondes, place Grenette, Grenoble. — Réunion à 19 heures :
Mercredi 19 Février

GROUPE DE SAINT-ÉTIENNE

Café de la Paix, 1, place de l'Hôtel-de-Ville, St-Etienne. — Réunion à 20 h. 15 :
Samedi 25 Janvier

GROUPE DROME-ARDÈCHE

Brasserie Alsacienne, Faubourg Saint-Jacques, Valence. — Réunion à 20 h. 30 :
Jeudi 13 Février

GROUPE COTE-D'AZUR

Café de Lyon, 33, avenue de la Victoire, Nice. — Réunion à 20 heures :
Samedi 1^{er} Février

GROUPE DE MACON

Brasserie des Champs-Élysées, place de la Barre. — Réunion à 20 h. 45 :
Mercredi 5 Février

PETITES ANNONCES COMMERCIALES

Brevets à exploiter

Brevet français DAVISON, n° 760.103, du 26 août 1933, pour : Perfectionnement apporté à l'artillerie.

Brevet français ERCOLE MARELLI & C^{ie}, n° 764.387, du 25 novembre 1933, pour : Générateur portatif pour radio-transmission.

Brevet français A. BRUNNER, n° 794.662, du 9 septembre 1935, pour : Dispositif pour l'introduction continue de tissus, de rubans ou de feuille de viscose transparente dans les bains liquides de traitement en large.

Brevet français SOCIETE SAN GIORGO, SOCIETE ANONIMA INDUSTRIALE STABILIMENTI RIUNITI SAN GIORGIO OFFICINE ELETTROMECCANICHE, n° 797.671, du 14 novembre 1935, pour : Evaporateur pour jus de sucre ou solutions chimiques.

Brevet français VETROCOKE (Société Anonyme), n° 824.975, du 31 juillet 1937, pour : Perfectionnements dans les systèmes de production du coke de poix.

Brevet français ERCOLE MARELLI & C^{ie}, n° 827.935, du 15 octobre 1937, pour : Générateur électrique approprié, en particulier à l'alimentation des appareils de télégraphie optique.

Brevet français DALL'OLIO CONTRI, n° 828.528, du 29 octobre 1937, pour : Perfectionnements aux appareils pour signaler automatiquement les chutes de pression dans des réservoirs de fluide comprimé intercommunicants et pour interrompre la communication entre lesdits réservoirs.

Brevet français DICTAPHONE CORPORATION, n° 799.859, du 24 décembre 1935, pour : Perfectionnements aux reproducteurs pour phonographes. Brevet français DICTAPHONE CORPORATION n° 741.476, du 23 août 1932, pour : Perfectionnements aux machines à enregistrer ou à reproduire des phrases ou textes dictés.

Brevet français MAGAZINE REPEATING RAZOR COMPANY, n° 807.087, du 6 juin 1936, pour : Perfectionnements aux rasoirs de sûreté.

Brevet français ALFA-ROMEIO, n° 798.294, du 25 novembre 1935, pour : Hélice aérienne à pas variable automatiquement.

Brevet français A. RIGHI n° 741.182, du 3 décembre 1931, pour : Dispositif mécanique indiquant le nombre maximum de tours accomplis dans un intervalle de temps déterminé par un axe qui tourne à une vitesse non uniforme.

Addition française, n°s 37.871/655.813, du 12 janvier 1930, A. RIGHI, pour : Perfectionnements dans des dispositifs pour mesures wattmétriques dans les circuits triphasés à trois et quatre conducteurs.

Brevet français FRATELLI ORSENIGO et METALLURGICA VITTORIO ORSENIGO, n° 832.119, du 17 janvier 1938, pour : Perfectionnements aux échafaudages démontables à éléments métalliques et aux joints d'accouplement s'y rapportant.

Brevet français G. DONAGEMMA, n° 827.726, du 11 octobre 1938, pour : Procédé de production de fibres textiles artificielles azotées.

Brevet français DURR, n° 843.470, du 14 septembre 1938, pour : Procédé et dispositif pour l'oxydation électrolytique de fils métalliques de faible section.

Brevet français ETTORE MASCHERPA, n° 832.036, du 13 janvier 1940, pour : Interrupteur unipolaire de sectionnement avec coupe-circuit en série avec fusible remplaçable, pour lignes électriques aériennes.

Brevet français HARTFORD-EMPIRE CY n° 840.113, du 30 juin 1938, pour : Procédé et appareil pour distribuer du verre fondu.

Brevet français SOCIETA GENERALE ITALIANA EDISON DI ELETTRICITA, n° 767.176, du 16 janvier 1934, pour : Coffre porte-compteurs électriques.

Brevet français VETROCOKE S. A., n° 832.350, du 21 janvier 1938, pour : Procédé et dispositif pour l'obtention de fibres très minces de verre (appropriées, en particulier comme isolant de la chaleur et du son).

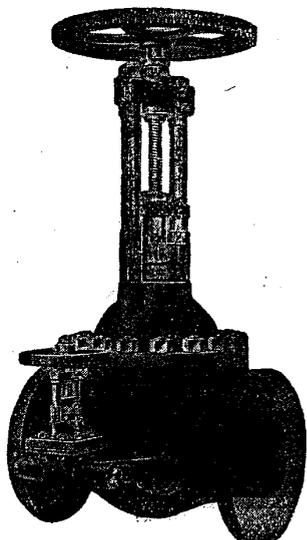
Pour tous renseignements, s'adresser à MM. GERMAIN & MAUREAU, ingénieurs-conseils, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

BREVETS D'INVENTIONS. — On recherche des industriels pour exploiter en France le brevet 800.086 ayant trait à un dispositif élastique pour véhicules sur routes ou sur rails. Pour tous renseignements, s'adresser au camarade MONNIER (1920), 150, cours Lafayette, Lyon.

Etablissements **SEGUIN**

Société Anonyme au Capital de 7.500.000 francs

R. C. B. 1671



Vannes à sièges parallèles pour
vapeur 40 kg. 325°

SIÈGE SOCIAL

1, Cours Albert-Thomas - LYON

SUCCURSALE

48, Rue de la Bienfaisance — PARIS

ROBINETTERIE GENERALE

pour Eau, Gaz, Vapeur

VANNES ET ACCESSOIRES

POUR CHAUDIERES

Haute et basse pressions

VANNES SPECIALES

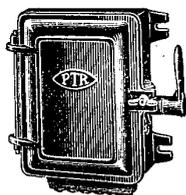
pour VAPEUR SURCHAUFFÉE

E. FOULETIER (Ing. E.C.L. 1902)

P. GLOPPE (Ing. E.C.L. 1920)

M. PIN (Ing. E.C.L. 1908)

J. PIFFAUT (Ing. E.C.L. 1925)



**L'APPAREILLAGE
ELECTRO-INDUSTRIEL**

Pétrier, Tissot & Raybaud

Société Anonyme au capital de 5.250.000 francs.

210, Avenue Félix-Faure

LYON

Tout l'appareillage électrique

Haute et Basse Tension

